

Nous ne devrions pas avoir à les résoudre en réalité, car entre le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales, il existe une juridiction législative pour l'ensemble du Canada. La seule condition, c'est que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux veuillent coopérer. Ils l'ont fait bien des fois par le passé. Quand des problèmes se posaient en matière de juridiction, le Parlement fédéral et les provinces sentaient le besoin de se réunir pour les résoudre. Quiconque a juridiction au Canada s'intéresse à la lutte contre la pollution et aux questions urbaines, mais à cause de ce partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, on ne fait rien pour résoudre le problème. Tous exigent de l'action. Tous s'intéressent à la pollution. Nous avons toute la juridiction nécessaire. Et pourtant, rien ne se fait. A bien y penser, peut-être ne devrais-je pas dire que rien ne se fait. Je reconnais qu'en face, on s'en préoccupe tout autant que nous. Mais il n'est pas tout de s'en préoccuper, encore faut-il agir. Là où il y a partage de compétence, je crois qu'il incombe au gouvernement fédéral de prendre l'initiative. Aucune province ne peut ni ne voudra agir, car aucune ne croira pouvoir imprimer une orientation à tout le pays.

● (8.50 p.m.)

Nous avons pu voir, au cours des dernières années en particulier, j'ai le regret de le dire, l'expert constitutionnel celui qui est chargé d'appliquer la constitution pour le bien du Canada tout entier—le très honorable premier ministre (M. Trudeau)—qui au lieu d'utiliser la constitution pour le développement du pays s'en sert comme d'un prétexte à l'inaction dans divers domaines. C'est une vraie tragédie à mon sens.

Tant de choses pourraient être accomplies dans les villes dès maintenant. Le grand problème c'est la circulation difficile; il faudrait prévoir des systèmes rapides de transit à travers les zones urbaines du Canada et c'est ici qu'il faudrait mettre ces plans au point. Nous avons le Conseil national de recherches, nous avons les diverses unités de recherche des ministères, et tant de nos ministères sont en cause, c'est donc ici qu'il faut les mettre au point et les publier sous forme de code comme c'est le cas pour les nombreuses idées concernant la pollution.

Les services de transport rapide permettraient de réaliser deux objectifs. Tout d'abord, ils pourraient contribuer à diminuer le nombre des véhicules circulant à l'intérieur des villes et à simplifier ainsi le problème de la pollution. En second lieu, ils faciliteraient la circulation et rendraient la vie plus agréable pour les citoyens grâce à la réduction du bruit. Il serait possible de faire tant de choses.

[M. Aiken.]

Nous devrions tâcher de mettre au point des moteurs de voitures qui ne provoquent pas de pollution, une essence exempte de plomb, ainsi que des carburants à base de pétrole et de charbon qui soient exempts de soufre. En matière de pollution, l'équipement des voitures joue, lui aussi, un rôle important.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais je crains que son temps de parole ne soit expiré. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

**Des voix:** D'accord.

**M. Aiken:** Il ne me reste plus qu'une idée et je remercie la Chambre d'avoir bien voulu proroger mon temps de parole. Il y a tellement de choses à faire et nombre d'entre elles relèvent de juridictions multiples. Il y a tous les problèmes relatifs au recyclage de l'ensemble de notre production et ces problèmes sont importants. Le recyclage est au centre de la plupart des problèmes que nous avons évoqués aujourd'hui, et c'est certainement le cas pour ce qui est de l'environnement des villes... Recyclage de l'effort industriel, recyclage de l'eau, recyclage des effluents—pour que notre planète ressemble aux satellites qui ont fait le tour de la terre puis sont allés jusqu'à la lune et en sont revenus, ayant en eux-mêmes la possibilité de se recycler et de continuer à exister indéfiniment. Si l'on peut faire cela pour aller dans l'exosphère, il est certainement possible d'en faire autant sur la planète terre qu'on a appelée aussi le vaisseau spatial terrestre.

Si nous faisons l'effort de conjuguer juridiction fédérale et juridiction provinciale et que nous disions: «Nous ferons tout ceci dans le domaine fédéral si vous voulez faire cela dans le domaine provincial», nous pourrions, je crois, trouver les solutions et préparer avec le temps une existence meilleure pour la prochaine génération.

**M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, comme beaucoup d'autres députés, j'accueille avec plaisir la motion qui nous offre l'occasion de débattre les affaires urbaines. Je dois avouer, toutefois, que les discours du groupe qui l'a proposée m'ont fort déçu. Je m'attendais à de nouvelles idées, à un peu d'imagination, à quelque chose d'un peu original. Ils m'ont rappelé l'Irlandais qui, une fois sur son cheval, s'est lancé au galop comme un fou dans toutes les directions. Une des directions qui les attirent est l'habitation, une autre le transport. Le cheval qu'ils veulent enfourcher est le ministère des Affaires urbaines. D'une façon ou d'une autre, c'est un ministère qui n'aura pas besoin des deniers